

29 - Enseignement Supérieur et Recherche - Bourses Victor Hugo

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : La mobilité internationale des étudiants est devenue une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde.

Dans le cadre de sa politique internationale «latinité et francophonie», l'Université souhaite augmenter le flux des étudiants latino-américains vers la Franche-Comté, d'autant qu'il existe une importante demande en Amérique Latine pour une poursuite d'études en Europe, et en particulier en France, comme alternative à un départ vers les Etats-Unis.

C'est pourquoi l'Université s'est dotée d'un système d'aide en direction des étudiants latino-américains souhaitant séjourner un an à Besançon et suivre les programmes d'études de l'UFC, principalement de master ou de doctorat.

Ces aides sont nommées «Bourses Victor Hugo» afin de mettre en valeur une grande figure française très populaire en Amérique Latine (l'aide comprend les frais d'inscription universitaire, une formation intensive en langue française, une chambre et les repas pris au CROUS). Les bourses sont attribuées selon des critères d'excellence académique et au vu de la situation sociale des étudiants.

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants étrangers à Besançon, la Ville est sollicitée pour le financement de deux bourses Victor Hugo pour une durée d'une année. Les bénéficiaires de ces deux bourses sont :

- ✓ Sherley HORACE, Haïtienne, inscrite en Master 1 chargé d'études économiques (UFR SJEPEG),
- ✓ Edson Elias ALAKA ROBLES, Bolivien, inscrit en Master 1 psychologie cognitive et neuropsychologie (UFR SLHS).

La Ville de Besançon est sollicitée, pour l'attribution à l'UFC, d'une subvention de 13 784 € correspondant à deux bourses Victor Hugo.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur l'attribution de bourses,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'UFC.

«**M. LE MAIRE** : Tout le monde est d'accord, il n'y a pas d'opposition ? 2 contre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (1 contre et M. SCHAUSS n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, Mme PESEUX, M. POUJET et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.